



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
28 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Première session ordinaire de 2012**

7-10 février 2012

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire\*

### Projet de descriptif de programme de pays\*\*

#### République du Soudan du Sud

#### *Résumé*

Le projet de descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud est présenté au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2012-2013, d'un montant de 10 536 000 dollars à financer au moyen de ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 87 960 000 dollars à prélever sur d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

\* E/ICEF/2012/1.

\*\* Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF, en même temps que le tableau récapitulatif des résultats, au plus tard six semaines après son examen et son adoption lors de la première session ordinaire de 2012 du Conseil d'administration.



| <i>Données de base†<br/>(2010), sauf indication contraire)</i>  |                    |
|---|--------------------|
| Nombre d'enfants (de moins de 18 ans, en millions) . . . . .  | 4,3 <sup>a</sup>   |
| Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) . . . . .                                       | 125 <sup>a</sup>   |
| Insuffisance pondérale* (modérée et grave, en pourcentage) . . . . .  | 28                 |
| (milieu urbain/rural, ménage les plus pauvres/les plus riches . . . . .)  | ..                 |
| Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes signalées, 2004-2006) . . . . .                        | 2 054 <sup>b</sup> |
| Taux de fréquentation dans l'enseignement primaire (garçons et filles, pourcentage net) . . . . .                     | 32/35              |
| Élèves du primaire atteignant la dernière année de scolarité (en pourcentage, 2009) . . . . .                         | 26 <sup>c</sup>    |
| Utilisation de sources d'eau potable de meilleure qualité (en pourcentage) . . . . .                                  | 69                 |
| Accès à des services d'assainissement adéquats (en pourcentage) . . . . .   | 13 <sup>d</sup>    |
| Taux de prévalence du VIH chez les adultes (en pourcentage, 2009) . . . . .   | 3,2                |
| Enfants qui travaillent (mineurs de 5 à 14 ans, en pourcentage) . . . . .   | ..                 |
| Enregistrement des naissances (en pourcentage, moins de 5 ans) . . . . .  | ..                 |
| (sexe masculin/féminin, milieu urbain/rural, ménages les plus pauvres/les plus riches . . . . .)                      | ..                 |
| RNB par habitant (en dollars des États-Unis) . . . . .  | 984                |
| Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/ tétanos (en pourcentage) . . . . . | 13 <sup>e</sup>    |
| Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (en pourcentage) . . . . .  | 20 <sup>e</sup>    |

† Des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes sont disponibles sur le site [www.childinfo.org/](http://www.childinfo.org/).

\* Les estimations relatives à l'insuffisance pondérale se fondent sur les normes de croissance de l'enfant de l'Organisation mondiale de la Santé adoptées en 2006.

<sup>a</sup> Estimations non officielles provenant de la Division de la population.

<sup>b</sup> Ce taux de mortalité maternelle représente l'estimation pour le Soudan du Sud établie sur la base de l'enquête sur la santé des ménages soudanais réalisée en 2006 et concerne les années 2004 à 2006. L'estimation doit être interprétée avec prudence, les données n'ayant pas été rassemblées selon la pratique habituelle, certaines données n'ont peut-être pas été prises en considération et il y a des risques d'erreurs dans l'échantillonnage. Une estimation corrigée du taux de mortalité maternelle interinstitutions n'a pas encore été faite pour le Soudan du Sud.

<sup>c</sup> Cette estimation se rapporte aux élèves du primaire atteignant la dernière année de scolarité selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE), qui comprend les programmes de niveau 1 à 6. Si l'on se réfère à la définition nationale de l'école primaire (niveaux 1 à 8), l'estimation tombe à 8 %.

<sup>d</sup> Cette estimation concerne l'accès à des services d'assainissement de meilleure qualité, qui inclut l'utilisation d'installations partagées améliorées, selon la définition retenue par le Gouvernement. Elle diffère de la définition des objectifs du Millénaire pour le développement, qui ne tient pas compte, dans l'estimation, des utilisateurs d'installations sanitaires partagées. Si l'on n'en tenait pas compte non plus, l'estimation serait ramenée à 7 %.

<sup>e</sup> Ces estimations proviennent des données de l'enquête préliminaire sur les ménages. Les données fournies par le pays indiquent un pourcentage plus élevé.

## Résumé de la situation des enfants et des femmes

1. La République du Soudan du Sud a été créée le 9 juillet 2011, après plus de 50 ans d'une guerre presque ininterrompue qui a fait quelque 4 millions de personnes déplacées, a perturbé les services et les systèmes socioéconomiques et a eu des conséquences dramatiques pour la survie et le bien-être de la population, en particulier des enfants. L'Accord de paix global de 2005 avait apporté une période de relative stabilité, avec une constitution provisoire établissant les bases de l'édification de l'État. À la suite d'un vote quasi universel en faveur de la sécession, lors du référendum de janvier 2011, l'Assemblée législative nationale a été reconstituée et un nouveau gouvernement a été établi, résolu à bâtir une unité nationale entre ses diverses populations, qui représentent plus de 8 millions de personnes réparties dans plus de 60 tribus ayant chacune leur langue.

2. La nouvelle République est confrontée à de nombreuses difficultés. Certaines dispositions essentielles de l'Accord de paix global n'ont pas été appliquées et continuent de causer des tensions avec le Soudan. Depuis octobre 2010, plus de 350 000 Sud-Soudanais sont rentrés chez eux; environ 300 000 ont été déplacés en raison du conflit en 2011. Au Soudan du Sud, les enfants sont exposés aux conflits, qui sont attisés par les luttes interethniques pour l'accès à la terre, aux pâturages et aux sources d'eau. Des décennies de conflit armé ont entamé les valeurs et les normes culturelles, conduit à une généralisation de la possession d'armes de petit calibre, affaibli les systèmes locaux, rendu les institutions incapables de régler les conflits et assombri les perspectives économiques.

3. Malgré un revenu national brut de 984 dollars par habitant, plus de la moitié (51 %) de la population<sup>1</sup> vit en dessous du seuil de pauvreté, dont 93 % en zone rurale. Les inégalités sont très importantes, comme le montre le coefficient de Gini, qui est de 0,455. Plus d'un tiers de la population souffre d'insécurité alimentaire et 56 % d'entre elle a souffert de la sécheresse ou d'inondations au cours des cinq dernières années. Le secteur pétrolier produit 98 % des recettes publiques mais peu d'emplois et de revenus pour les ménages moyens.

4. L'enquête sur les ménages et la santé menée en 2010 a montré que la situation des enfants s'était nettement améliorée entre 2006 et 2010. Les taux de mortalité infantile et de mortalité des enfants de moins de 5 ans ont baissé, passant respectivement, pour 1 000 naissances vivantes, de 102 à 84 et de 135 à 106, et les cas de rougeole signalés sont passés de près de 2 000 à moins de 100. Le Soudan du Sud est exempt de poliomyélite depuis 2009. La proportion de femmes enceintes recevant au moins deux doses du vaccin antitétanique a augmenté, passant de 22 % à 50 %. Les taux de retard de croissance sont tombés de 33,4 % à 25 %. Les inscriptions dans l'enseignement primaire sont passées de 0,8 million à 1,4 million et dans l'enseignement secondaire de 15 000 à plus de 44 000 pour la même période. L'accès à des sources d'eau potable de meilleure qualité est passé de 48,3 % à 68,7 % et à des services d'assainissement adéquats de 6,4 % à 12,7 %.

---

<sup>1</sup> « Poverty in Southern Sudan »; estimations provenant de l'enquête de référence nationale auprès des ménages (National Baseline Household Survey (NBHS) 2009), Southern Sudan Centre for Census Statistics and Evaluation.

5. Le Soudan du Sud a le taux le plus élevé de dracunculose du monde, malgré les progrès importants qui ont été réalisés : on comptait plus de 20 500 cas en 2006, on en dénombre moins de 1 000 en 2011.
6. Le taux de mortalité maternelle, qui est de 2 054 pour 100 000 naissances vivantes, est le plus élevé de la planète, seulement 14,7 % des femmes accouchant avec l'aide de personnel qualifié. Le taux d'enregistrement des naissances est bas, seuls 5,8 % des enfants ont reçu tous les vaccins et la malnutrition reste au-dessus du seuil d'alerte. D'après les estimations, le taux de prévalence du VIH/sida dans l'ensemble du pays est de 3 % chez les femmes enceintes.
7. Près de 1 250 000 enfants d'âge scolaire n'ont pas accès à l'enseignement, de nombreuses écoles ne prédisposant pas à l'apprentissage. Seulement 45 % des 3 349 écoles primaires du Soudan du Sud ont accès à l'eau potable, et 17 % disposent de latrines adéquates pour les filles et les garçons.
8. Les enfants courent toutes sortes de risques, dont celui d'être enlevés, mariés précocement, recrutés dans des groupes armés, de subir des violences, d'être séparés de leur famille et d'être victimes d'engins non explosés. Des milliers d'enfants sont orphelins et ne reçoivent pas de soins appropriés. Le manque d'éducation et des possibilités d'emploi attisent la participation des jeunes aux conflits.
9. Le Soudan du Sud est probablement le pays d'Afrique qui manque le plus de moyens. Seulement 13 % des écoles primaires proposent l'ensemble des niveaux d'enseignement 1 à 8, et le nombre d'enseignants qualifiés est de 1 pour 117 élèves. On compte un médecin pour environ 80 000 personnes, et seulement 12 sages-femmes qualifiées pour les 340 000 femmes qui accouchent chaque année. Le manque sévère de capacités et d'infrastructures se fait sentir dans tous les secteurs, y compris dans l'accès aux marchés et le maintien de l'ordre.
10. En République du Soudan du Sud, l'édification de l'État pose des problèmes sans pareil, qui ne peuvent être réglés comme dans une situation de transition classique ou de relèvement au lendemain d'un conflit.

## **Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération passée, 2009-2011**

### **Principaux résultats**

11. Dans le cadre de la stratégie accélérée pour la survie et le développement de l'enfant, l'UNICEF a fourni des vaccins, des capsules de vitamines A et du matériel de communication dans 7 États sur les 10 que compte le Soudan, permettant ainsi à 555 000 enfants âgés de moins de 5 ans d'être traités contre le paludisme, la pneumonie et la diarrhée. L'Organisation mondiale de la Santé et l'Agence des États-Unis pour le développement international se sont associées à l'action de l'UNICEF. Ces efforts conjugués ont permis de progresser de façon sensible dans la lutte contre la rougeole et la poliomyélite. Grâce à l'appui de l'UNICEF, plus de 45 % des enfants souffrant de malnutrition grave ont été traités chaque année dans des centres de stabilisation au moyen de programmes de soins ambulatoires. L'UNICEF a participé à l'élaboration du cadre de dépenses à moyen terme dans le secteur de la santé et de la nutrition (2010-2012) et à la création d'un système d'information en matière de gestion de la santé dans cinq États. L'appui technique pour la formulation des normes incluait des directives sur la prévention de la

transmission du VIH de la mère à l'enfant afin de renforcer les examens courants administrés aux femmes enceintes lors des soins prénatals, contribuant à l'acceptation de ce service par 65 % des femmes enceintes qui se rendent dans des sites de soins prénatals offrant ce service.

12. L'encadrement et l'assistance technique fournis par l'UNICEF et le partenariat avec d'autres acteurs ont mené à bien la campagne « L'école, amie des enfants », à laquelle on reconnaît le mérite d'avoir doublé le nombre d'inscriptions entre 2005 et 2009. L'aide de l'UNICEF a facilité des améliorations du système d'information en matière d'éducation, en fournissant des données pour l'administration et les états de paie, et la mise en place de programmes de longue durée tels que l'acquisition de compétences pratiques, l'éducation dans les situations d'urgence, l'éducation parallèle et l'éducation des filles, qui ont gagné en portée et en qualité.

13. L'aide de l'UNICEF à la construction et à la remise en état des points d'eau et des latrines a permis d'améliorer l'accès à l'eau potable pour 600 000 personnes et l'assainissement pour 55 000 personnes. Une action conjointe de la Fondation Carter, de l'Organisation mondiale de la Santé et du Ministère de la santé a permis de diminuer les cas de dracunculose de 95,4 % depuis 2006. Des partenariats ont été créés avec Plan International et les Services internationaux de population afin d'élargir rapidement l'assainissement au niveau communautaire et les activités de promotion de l'hygiène. L'UNICEF a construit 200 sources d'eau améliorée et 125 blocs de latrines dans les écoles primaires et a fait parvenir à environ 1,7 million de personnes des messages d'hygiène importants. Ces efforts conjugués ont contribué à diminuer le nombre total de cas de diarrhée, qui est passé de 44,2 % en 2006 à 32,4 % en 2010.

14. Les activités de sensibilisation et l'assistance technique de l'UNICEF ont contribué à la promulgation de la loi relative à l'enfance de 2008 – étape importante de la réalisation de la protection et la promotion des droits de l'enfant dans le Soudan du Sud. Près de 250 000 membres de communautés, policiers et assistants de services sociaux ont été sensibilisés aux dispositions de cette loi, ce qui a permis de garantir des procédures judiciaires qui tiennent compte des intérêts des enfants à plus de 3 000 enfants en difficulté avec la loi. Plus de 800 enfants ont été libérés de l'Armée populaire de libération du Soudan à la suite de la signature du Plan d'action avec l'ONU. Des approches communautaires ont permis à près de 170 000 enfants et jeunes touchés par le conflit armé, la violence, l'exploitation et les abus de bénéficier des programmes de recherche de membres de la famille, du regroupement des familles et de services d'aide psychologique, de l'acquisition de compétences pratiques et d'un apprentissage technique.

15. Les capacités du Bureau national de statistique du Soudan du Sud à Djouba ont été renforcées aux fins de créer la base de données d'information du Soudan du Sud, qui est maintenant pleinement opérationnelle et accessible en ligne, et permet aux partenaires de développement et partenaires gouvernementaux d'assurer le suivi des progrès des priorités de développement, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Bureau national de statistique a reçu en outre l'aide de l'UNICEF dans le Soudan du Sud en ce qui concerne le recensement national de la population de 2008, l'enquête sur la pauvreté des ménages de 2009 et deux enquêtes sur la santé dans les ménages, qui se sont traduites par la production de données sur des indicateurs sociaux qui ont permis de mieux fonder la prise de décisions et d'améliorer la planification.

16. Dans son rôle d'organisme chef de file en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de nutrition, d'éducation et de protection de l'enfance, l'UNICEF a fait face à de grandes aspirations et d'énormes défis, qui ont nécessité une activité intense concernant les plans d'intervention d'urgence et le prépositionnement, en particulier pour le référendum. Cette approche a été essentielle pour pouvoir répondre, en temps opportun et en gardant à l'esprit les intérêts des enfants, au récent déplacement d'environ 100 000 personnes de la région d'Abyei et pour gérer la transition d'environ 350 000 retours et le déplacement, lié au conflit, d'environ un million de personnes ces trois dernières années.

### Enseignements tirés

17. Les investissements de l'UNICEF dans le renforcement des capacités de prestation de services publics devront se fonder à l'avenir sur une analyse systématique des insuffisances, particulièrement au niveau de l'État. Toutefois, le développement des capacités institutionnelles doit tenir compte de la rareté des ressources humaines actuelles. Il faudra que l'UNICEF accroisse les mesures intérimaires, telles que la prise en charge de l'assistance technique par les ministères qui fourniront des prestations directes et des services consultatifs et de suivi personnalisé.

18. L'appui prêté par l'UNICEF aux systèmes de gestion de l'information pour les secteurs sociaux a été essentiel. Parmi les éléments indispensables à la réussite de cette opération, on peut citer la prestation de services d'appui complets (formation, financement, appui technique et des activités de sensibilisation à un haut niveau); l'engagement politique et la coordination de la part du Gouvernement et la nécessité largement partagée de recueillir des données fiables auprès des agents de l'État, des donateurs et des autres partenaires. S'agissant de la collecte et l'utilisation durables des données, il faudra accorder davantage d'importance au renforcement des capacités au sein des ministères concernés au niveau national et renforcer l'appui au système de gestion de l'information au niveau de l'État.

19. L'aide que l'UNICEF a apportée aux améliorations dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène s'est largement appuyée sur l'organisation de campagnes de plaidoyer et devra se poursuivre car les systèmes de prestation des services de base doivent être élargis. Les apports à la prestation de services de base et à l'action d'urgence ont été massivement couverts par l'assistance sous forme de fournitures, qui a représenté le tiers du total des investissements de 200 millions de dollars ces trois dernières années.

## Le programme de pays, 2012-2013

### Tableau budgétaire récapitulatif

| Programme                              | Ressources ordinaires | Autres ressources | Total         |
|--|-----------------------|-------------------|---------------|
|  | (en dollars É.-U.)    |                   |               |
| Santé et nutrition                     | 2 118                 | 21 936            | <b>24 054</b> |
| Eau, assainissement et hygiène         | 1 128                 | 17 420            | <b>18 548</b> |
| Éducation de base et égalité des sexes | 1 128                 | 18 494            | <b>19 622</b> |

| <i>Programme</i>                             | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Autres ressources</i> | <b>Total</b>  |
|--|------------------------------|--------------------------|---------------|
|  | <i>(en dollars É.-U.)</i>    |                          |               |
| Protection de l'enfance                      | 1 020                        | 7 528                    | <b>8 546</b>  |
| Activités de plaidoyer et protection sociale | 2 114                        | 3 226                    | <b>5 340</b>  |
| Communications stratégiques                  | 922                          | 2 152                    | <b>3 075</b>  |
| Dépenses intersectorielles                   | 2 106                        | 17 204                   | <b>19 311</b> |
| <b>Total</b>                                 | <b>10 536</b>                | <b>87 960</b>            | <b>98 496</b> |

*Note* : Les prévisions de recettes concernant le financement d'urgence pour l'appui au processus d'appel humanitaire s'élèvent à 50 millions de dollars.

### **Préparatifs**

20. Le programme de pays se fonde sur quatre piliers : a) une participation intensive de l'UNICEF aux exercices de planification stratégique au niveau national, notamment en ce qui concerne le Plan de développement du Soudan du Sud (2011-2013) et les plans stratégiques concernant les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement; b) un exercice de réflexion stratégique, qui a défini une vision stratégique à moyen et à long terme afin d'optimiser et de rendre durables les résultats obtenus pour les enfants du Soudan du Sud et qui a identifié les initiatives clefs et les priorités pour le nouveau pays; c) le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2012-2013); et d) les observations finales du Comité des droits de l'enfant sur le rapport concernant le Soudan.

21. Les processus précités ont requis d'intenses consultations auprès des ministères d'exécution, des commissions nationales, des organisations non gouvernementales, des agences spécialisées des Nations Unies et des partenaires de développement. L'exercice de réflexion stratégique s'est inspiré, en particulier, d'une série de consultations des enfants et de la jeunesse et d'une enquête qualitative auprès des parties prenantes externes. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le descriptif de programme ont également été examinés au cours de réunions stratégiques communes.

### **Éléments du programme : résultats et stratégies**

22. Le premier programme de pays s'est appuyé sur les gains tirés de l'Accord de paix global et répond aux besoins particuliers du nouveau pays. Il vise à jeter les bases d'une accélération rapide de prestation de services durables aux enfants dans le nouvel État, dans le cadre de la réalisation de leurs droits. Le programme de pays tient spécialement compte des vulnérabilités des enfants et des femmes touchés par les conflits armés et les urgences et des inégalités entre les sexes et des inégalités géographiques. La condition des filles et des femmes fera l'objet d'une attention particulière dans les domaines de l'éducation, du mariage précoce et de la mortalité maternelle.

23. En 2013, les résultats des éléments de programme ci-après devraient être obtenus :

a) Les nourrissons, les enfants, les adolescents et les femmes enceintes ont accès à des services permettant de sauver des vies, qui ont un fort impact en matière de santé et de nutrition et en matière de lutte contre le VIH/sida;

b) L'accès durable aux services améliorés en matière d'eau, d'assainissement et de santé, gérés par la communauté, contribue à la réduction de la morbidité, à une rupture de la transmission de la dracunculose et à la consolidation de la paix;

c) Le Soudan du Sud est en voie d'ouvrir l'éducation primaire à tous les enfants, d'améliorer la qualité des programmes d'enseignement primaire et de réaliser la parité entre les sexes;

d) Les enfants et les adolescents, en particulier ceux touchés par les conflits et les urgences, ont accès à des services de protection de l'enfance, qui sont de qualité, dans un cadre de plus en plus protecteur;

e) Le renforcement des investissements et de la protection sociale en faveur des enfants lors de leurs jeunes années;

f) La création de partenariats et de systèmes stratégiques dans le domaine du développement du comportement et de la transformation communautaire afin de promouvoir les droits de l'enfant;

g) Les programmes en faveur des enfants sont appuyés de manière appropriée par des fonctions d'appui opérationnel et logistique efficaces.

24. Le programme de pays s'efforce de soutenir la nouvelle nation dans ses efforts d'édification d'un nouvel État et de stabilisation et de transition en réalisant un juste équilibre entre l'assistance humanitaire et l'assistance au développement.

25. La stratégie du programme de pays répond aux demandes essentielles du processus d'édification du nouvel État et porte sur les interventions qui sont conduites à l'échelle appropriée et sont porteuses de changements. Elle comprend les points suivants : a) appui à la création de systèmes visant à prévenir et résoudre les conflits dans la société (fourniture équitable, tenant compte de la situation héritée du conflit, de services dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'eau, tout en renforçant les systèmes de protection judiciaire et communautaire en faveur des enfants); b) gestion des recettes de l'État afin de satisfaire les aspirations du peuple (transferts monétaires et prestation de services de base); et c) légitimer l'État aux yeux de la population (renforcement des institutions et des systèmes d'État, faire participer la communauté et les jeunes dans les processus essentiels, et assurer le suivi des résultats).

26. L'UNICEF maintiendra sa forte capacité d'action en ce qui concerne les Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en cas d'intervention humanitaire, et son rôle de chef de file dans la coordination par groupe sectoriel. Elle s'efforcera d'intégrer les normes minima des urgences dans les politiques, plans et programmes du Gouvernement, et de renforcer la responsabilisation des partenaires.

27. Des initiatives fondées sur l'innovation et les nouvelles technologies pour les activités de développement et humanitaires seront incorporées dans des programmes pertinents afin d'améliorer l'accès à l'information, la fourniture de services essentiels et le suivi des services et de la condition des enfants.

### **Relations avec les priorités nationales et le PNUAD**

28. Le programme de pays est étroitement lié aux objectifs du PNUAD 2012-2013, qui vise à mettre en place les bases d'un État afin de faire face à l'un des contextes de développement les plus difficiles en Afrique. En mettant en place des initiatives porteuses de changements bien conçues et conduites à l'échelle appropriée, les organismes des Nations Unies contribuent de manière significative au plan de développement du Soudan du Sud et à ses quatre piliers. Le programme de pays de l'UNICEF contribuera aux quatre objectifs du PNUAD : a) les fonctions essentielles concernant la gouvernance et la fonction publique sont créées et opérationnelles; b) l'insécurité alimentaire chronique est réduite et les revenus des ménages augmentent; c) les principaux mécanismes de prestation de services sont en place et prêts à faire face à l'accroissement de la demande; et d) la violence est réduite et la sécurité collective s'améliore.

### **Relations avec les priorités internationales**

29. Le programme de pays s'inspire pour ses principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. En outre, les éléments prioritaires du programme s'inscrivent stratégiquement dans le thème « Un monde digne des enfants », la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire.

### **Éléments du programme**

30. Les six éléments du programme agiront en synergie pour combler les lacunes majeures en matière de droits des enfants. Ces éléments sont la santé et la nutrition; l'eau, l'assainissement et l'hygiène; l'éducation de base et l'égalité des sexes; la protection de l'enfance; les activités de plaidoyer et la protection sociale; et la communication stratégique. Chaque programme comprendra des mesures concernant le VIH/sida, la consolidation de la paix, l'autonomisation des jeunes et les interventions humanitaires. On encouragera la convergence stratégique de ces programmes dans les écoles.

31. L'UNICEF continuera de montrer l'exemple pour ce qui est des groupes sectoriels Nutrition, Éducation, Eau, Assainissement et hygiène, et Protection de l'enfance. L'accent sera mis sur la gestion des voies d'approvisionnement, la coordination, les rapports d'exécution et il faudra veiller à ce que les groupes sectoriels fonctionnent efficacement au niveau de l'État de façon à combler les lacunes de la couverture et à intervenir rapidement.

32. **Santé et nutrition.** Le Soudan du Sud est l'un des endroits au monde où les femmes enceintes et les enfants à naître courent le plus de risques. Même quand les enfants survivent, ils ne parviennent pas à se développer pleinement compte tenu des taux élevés de malnutrition. Les objectifs seront les suivants : a) renforcer les

systèmes de vaccination et atteindre chaque comté afin de fournir un ensemble de services élargis au niveau communautaire; b) améliorer la gestion de la malnutrition aiguë et renforcer les pratiques d'alimentation qui préviennent la sous-alimentation chez les nourrissons et les jeunes enfants; c) étendre la prévention de la transmission materno-fœtale et les soins pédiatriques contre le VIH/sida dans les zones de forte prévalence; d) favoriser les soins dispensés par la famille par le biais de grandes campagnes de communication s'inscrivant dans le cadre du développement; et e) établir des fonctions repères pour les soins d'urgence obstétriques et néonataux de façon à renforcer les systèmes de services de santé et à améliorer la prise en compte des populations.

33. L'UNICEF continuera d'appuyer le renforcement des systèmes de santé par l'analyse des facteurs de blocage, la planification et la budgétisation fondées sur des données factuelles, la promotion d'idées novatrices en matière de stratégies de prestation des services, la formation continue des spécialistes de la santé et de la nutrition dans les centres de santé et au niveau local, et le renforcement des mécanismes d'orientation des malades.

34. Le programme sera exécuté par le Ministère de la santé et les ONG fournissant des services de santé et de nutrition. Une collaboration étroite sera établie avec la Commission du VIH/sida. Grâce à l'assistance technique fournie par l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), on pourra réaliser les objectifs liés à la santé maternelle et infantile. Celle du Programme alimentaire mondial (PAM) contribuera à la réalisation des objectifs relatifs à la nutrition.

35. **Eau, assainissement et hygiène.** L'accès limité à l'eau et aux services d'assainissement contribue à nuire à la santé des enfants et génère souvent des conflits locaux. Au moment de choisir les sites où seront installés les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, il faudra tenir compte des facteurs permettant de réduire les conflits causés par le partage des ressources hydrauliques afin d'appuyer la consolidation de la paix.

36. Les objectifs du programme seront les suivants : a) mobiliser davantage de fonds grâce à des plans d'investissement tenant compte du cadre stratégique pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène et du plan de développement pour le Soudan du Sud; b) renforcer le système de gestion de l'information pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène afin de faciliter l'échange bidirectionnel de données entre les centres d'information au niveau de l'État et l'unité centrale du système de gestion; c) mettre en place des chaînes d'approvisionnement durables pour appuyer la remise en état à long terme des points d'eau; d) accélérer l'installation de latrines sanitaires et encourager les comportements hygiéniques; e) élaborer des systèmes de reconnaissance pour encourager les innovations locales en matière d'assainissement et mobiliser les particuliers et les communautés pour qu'ils règlent eux-mêmes leurs problèmes d'assainissement; et f) améliorer les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène fournis aux populations vulnérables, aux écoles et aux centres de santé.

37. Le programme sera exécuté par le Ministère de l'eau et de l'irrigation, en partenariat avec Plan International, les Services internationaux de population et l'Agence néerlandaise de développement international. On renforcera les partenariats avec les autorités du comté et les principaux acteurs du groupe Eau, assainissement et hygiène.

38. **Éducation de base et égalité des sexes.** Dans le domaine de l'enseignement primaire, il faudra consentir des investissements stratégiques au Soudan du Sud. Compte tenu de la rareté des enseignants qualifiés, de la faiblesse de la supervision et de la gestion, de l'insuffisance et du surpeuplement des établissements, les élèves apprennent très peu, même les 1,4 million d'enfants scolarisés. Les filles sont particulièrement privées de leur droit à l'éducation.

39. En adoptant une démarche adaptée aux enfants, le programme réalisera les objectifs suivants : a) établir la version finale de la loi relative à l'éducation et élaborer la politique à conduire en la matière; b) renforcer le système de gestion de l'information dans les écoles et au niveau de l'État; c) revoir les programmes scolaires et élaborer les matériels éducatifs en y incluant une préparation à la vie pratique comprenant un volet sur le VIH/sida; d) accélérer la formation des responsables éducatifs, des enseignants et des associations de parents et d'enseignants; e) accélérer la scolarisation et le maintien des filles à l'école; f) mettre en place une stratégie de remise en état des établissements et des constructions scolaires; g) augmenter la place de l'enseignement non classique de qualité; et h) fournir des services éducatifs qui protègent les filles et les garçons victimes d'une crise humanitaire.

40. Des partenariats riches d'avenir seront conclus avec l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique, l'Institute of International Education et les établissements d'enseignement concernés. Le programme sera exécuté par le Ministère de l'enseignement général et de l'instruction et le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports. Un programme mené conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets concernant la gestion des constructions scolaires sera poursuivi.

41. **Protection de l'enfance.** Au Soudan du Sud, les enfants sont exposés à des risques multiples, dont la plupart sont le résultat de décennies de conflit qui ont détruit le tissu social des communautés et fragilisé l'environnement protecteur d'enfants entourés par la violence.

42. Les objectifs du programme seront les suivants : a) élaborer des politiques, des cadres législatifs et des systèmes de protection de l'enfance; b) mettre en place un système d'état civil axé sur la déclaration des naissances; c) encourager un système de justice tenant compte des besoins de l'enfant en privilégiant la justice réparatrice; d) renforcer les services communautaires de réinsertion pour les enfants libérés par les groupes armés, sauvés d'un enlèvement ou séparés de leur famille; e) fournir des services psychosociaux et autres aux enfants victimes de la violence et du VIH/sida; et f) protéger les garçons et les filles contre les pratiques traditionnelles préjudiciables telles que le mariage précoce et l'enlèvement, en militant pour la transformation sociale et les droits des enfants.

43. Le programme sera exécuté par les Ministères de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales; de la justice et de l'intérieur; et par la Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. Suite aux recommandations issues de l'évaluation des moyens civils, il est envisagé de reprendre la collaboration avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour contribuer au perfectionnement des institutions concernées.

44. **Activités de plaidoyer et protection sociale.** Dans un pays producteur de pétrole où la majorité de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, les sommes allouées au secteur social ne représentent que 9 % du total du budget national en 2011 et sont très inégalement réparties sur le plan géographique.

45. Les objectifs du programme seront les suivants : a) produire des données quantitatives et qualitatives et mieux faire connaître la situation des enfants en matière de développement et du point de vue humanitaire; b) réaliser des études et des recherches stratégiques, y compris l'analyse budgétaire, et promouvoir les réseaux internationaux de partage du savoir favorables à l'innovation; c) renforcer le portail South Sudan Info pour en faire une grande source d'information centralisée pour le pays; d) élaborer un cadre de protection sociale et mettre en place des aides financières directes bénéficiant aux enfants; e) mettre en place un cadre efficace de responsabilisation et de coordination pour les institutions humanitaires; et f) appuyer la création d'une commission indépendante pour l'enfance en vue de l'application de la loi relative à l'enfance.

46. Le programme sera exécuté par le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales, et le Ministère des finances et de la planification économique, en collaboration avec d'autres ministères compétents, le Bureau national de statistique et la Commission pour le secours et la reconstruction. Pour atteindre ces objectifs, l'UNICEF devra collaborer avec le PNUD, le FNUAP et le PAM pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données; le PNUD et la Banque mondiale pour la réduction de la pauvreté et les aides financières directes; l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire et d'autres membres de l'équipe de pays chargée des opérations humanitaires pour la préparation aux crises et les interventions en cas d'urgence.

47. **Communication stratégique.** L'environnement de la communication au Soudan du Sud est extrêmement difficile, avec des infrastructures limitées. Les informations et les instructions sont essentiellement transmises en personne par les responsables communautaires et religieux, bien que la radio prenne de plus en plus le relais. Le programme, qui donnera l'occasion à long terme de faire évoluer positivement les comportements et de transformer les populations, reposera essentiellement sur des partenariats stratégiques qui renforceront les approches allant du bas vers le haut en faveur d'une communication participative avec les ménages et les communautés. Les activités de sensibilisation et de communication conduites au titre des stratégies de développement s'inspireront de faits concrets et tiendront compte des consultations avec les enfants et les populations.

48. Les objectifs du programme seront les suivants : a) fournir aux groupes et aux ménages vulnérables des informations vitales qui leur permettront de protéger leur famille pendant les situations d'urgence; b) établir des systèmes de communication pour la mobilisation sociale et la communication interpersonnelle du sommet vers la base; c) renforcer les capacités de la fonction publique, des médias et des ONG à tous les niveaux afin de mettre en œuvre les mesures de communication; d) intensifier la participation des enfants et des jeunes et leur dialogue avec les décideurs; et e) élaborer une politique nationale sur la communication destinée à promouvoir la survie de l'enfant dans le cadre des initiatives de développement.

49. Afin de faire progresser les droits des enfants, l'UNICEF établira des partenariats solides avec les Ministères de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales; de la santé; de l'enseignement général et de l'instruction; de la culture et de la jeunesse et des sports; les commissions nationales, les organisations confessionnelles; les organisations de la société civiles et les associations de médias.

50. **Dépenses intersectorielles.** Le coût d'exécution des programmes au Soudan du Sud est très élevé, du fait de la pauvreté des marchés des biens et des services locaux, de l'inflation, des coûts des transports et des exigences et obligations liées à la sécurité. Le but est de s'assurer que les programmes destinés aux enfants disposent d'un appui suffisant en matière de ressources humaines, de fonctions d'appui opérationnelles et logistiques et de gestion des risques. Cela vaut particulièrement pour la gestion d'un gros volume de transactions financières et d'un volume prévu de près de 10 000 tonnes de fournitures par an, notamment en ce qui concerne l'exécution du mandat humanitaire.

### **Partenariats principaux**

51. La collaboration avec les organismes des Nations Unies sera au centre du programme de pays, qu'il s'agisse du PNUAD ou de la MINUSS dans le domaine de l'appui aux opérations. L'UNICEF participera à des programmes conjoints sur la jeunesse, le VIH/sida, l'éducation et la protection sociale. On s'emploiera également à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le domaine de la santé et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène au profit de sociétés pastorales, dans le cadre de la consolidation de la paix.

52. La participation du secteur privé sera essentielle pour la réalisation des objectifs, notamment dans les secteurs bancaire et des services de téléphonie mobile pour ce qui est des aides financières directes, de la déclaration des naissances à l'état civil et de la communication sociale. Des partenariats stratégiques seront conclus avec des institutions régionales, des universités et des instituts de recherche pour la création des connaissances et le renforcement des capacités, les médias locaux et la société civile, notamment les organisations confessionnelles, dans les domaines clefs de la sensibilisation et de l'information. La coopération avec les médias internationaux sera déterminante pour appeler l'attention de la communauté internationale sur les questions concernant les enfants du Soudan du Sud.

53. Une stratégie de mobilisation des ressources sera mise en place pour renforcer les partenariats avec les comités nationaux pour l'UNICEF; les donateurs actuels (Australie, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union européenne); la Banque mondiale et de nouveaux donateurs. L'UNICEF continuera de collecter des fonds auprès des donateurs par l'entremise du Fonds humanitaire commun, du Fonds central pour les interventions d'urgence et d'autres fonds de financement commun multidonateurs.

54. L'appui des partenaires de réserve aux activités humanitaires continuera de jouer un rôle important, notamment le Conseil norvégien pour les réfugiés, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, le Ministère canadien des affaires étrangères et le Fichier d'ingénieurs pour les secours en cas de catastrophe (REDR). Des partenariats stratégiques pour un appui opérationnel et logistique efficace seront maintenus avec l'Agence allemande de coopération internationale, le HCR, le PAM et l'OIM.

55. Dans le cadre du plan de développement pour le Soudan du Sud, l'UNICEF appuiera les initiatives d'harmonisation et d'alignement amorcées dans le pays, notamment la Stratégie nationale de lutte contre le sida, ainsi que les mécanismes mondiaux tels que GAVI Alliance, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et le Plan de lutte antipaludique

#### **Suivi, évaluation et gestion du programme**

56. Un plan de travail biennal sera élaboré et des évaluations annuelles seront réalisées conjointement avec les institutions des Nations Unies. On renforcera la programmation des priorités et des convergences intersectorielles par des mécanismes de coordination appropriés.

57. L'UNICEF au Soudan du Sud a mis en place un cadre de suivi sophistiqué pour établir les responsabilités pour l'exécution des programmes conformément aux plans de travail, améliorer l'exécution des programmes et l'obtention de résultats en tenant compte des conclusions et des recommandations des missions de suivi sur le terrain et en utilisant les enquêtes, études et évaluations de sorte qu'il y ait une planification efficace et des décisions fondées sur des données factuelles.

58. Pour gérer le programme de pays dans ce contexte difficile, il faudra faire preuve d'une grande souplesse et prévoir une présence décentralisée dans 10 États. L'UNICEF s'efforce de régler les problèmes opérationnels, notamment les coûts élevés et la difficulté d'attirer du personnel compétent au Soudan du Sud.

59. L'UNICEF participera étroitement à l'élaboration du plan de développement du Soudan du Sud et du PNUAD pour 2014-2018, s'inspirant également de l'exercice de réflexion stratégique, qui couvrait la période et au-delà, jusqu'en 2020.